



La FCPQ propose quatre mesures pour solidifier les services préhospitaliers d'urgence et mieux protéger les Québécois

Québec, le 5 février 2024 – Les coopératives de paramédics membres de la Fédération des coopératives des paramédics du Québec (FCPQ) ont déposé quatre propositions au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, dans le cadre des consultations prébudgétaires de l'exercice financier 2024-2025. Ces mesures ont pour objectif d'améliorer l'organisation des services préhospitaliers d'urgence au Québec et de les professionnaliser davantage.

« Nous déposons aujourd'hui quatre demandes qui ont l'objectif premier d'optimiser les services préhospitaliers d'urgence au Québec, et ce, pour le plus grand bénéfice de la population et des paramédics au quotidien. Pour certaines des mesures que nous demandons aujourd'hui, comme la paramédecine communautaire et les soins avancés, les coopératives de paramédics ont déjà démontré leur proactivité et leur sens de l'innovation dans des projets pilotes qui se sont avérés très prometteurs. Il faut maintenant nous donner les moyens de déployer ces initiatives », affirme le président de la Fédération des coopératives des paramédics du Québec, M. Philip Girouard.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires de l'exercice financier 2024-2025, voici comment la FCPQ formule ses demandes prioritaires pour améliorer le système préhospitalier d'urgence :

- 1. Assurer une prévisibilité des quarts de travail pour les paramédics en stabilisant les ajouts d'heures ponctuelles qui se répètent de façon récurrente sur un territoire ;**
- 2. Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des paramédics sur le terrain, investir dans la paramédecine communautaire et mettre en place des paramédics communautaires agissant seuls dans l'ensemble des coopératives de paramédics ;**
- 3. Créer le plus rapidement possible un ordre professionnel pour les paramédics afin d'encadrer la pratique paramédicale et d'assurer la protection du public ;**
- 4. Développer les soins avancés, au sein du réseau de la santé, en assurant une formation en soins avancés à l'ensemble des paramédics avec une modulation selon les besoins régionaux des différents CISSS et CIUSSS.**



« Le Québec est mûr pour implanter de telles bonifications à ses services préhospitaliers d'urgence. Cela permettra d'améliorer les conditions de pratique de nos paramédics, bien sûr, mais surtout la qualité de leurs interventions extrêmement capitales pour les Québécois dans des situations d'urgence », conclut le président de la Fédération des coopératives des paramédics du Québec, M. Philip Girouard.

À propos des coopératives de paramédics au Québec : Un modèle de succès

Les coopératives de paramédics emploient plus de 1 500 paramédics membres et membres auxiliaires travailleuses et travailleurs. Elles dispensent plus de 200 000 transports annuellement, soit 37 % de l'ensemble des transports préhospitaliers au Québec. Elles desservent plus de 3 millions de Québécoises et Québécois.

- 30 -

Source :

Luka Aubin-Jobin
Conseiller principal aux affaires publiques
581-309-3188

Information :

J. Benoit Caron
Directeur général
418-717-8882